



DEC220792DR01

Décision portant nomination de Mme Violette HALDYS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et conception de Médicaments »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 portant création de l'UMR8038 et nommant M. Nicolas LEULLIOT, directeur de l'unité mixte UMR8038 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8038¹ en date du 01/07/2019 ;

Considérant que Mme Violette HALDYS a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre et du 1^{er} au 5 décembre 2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Violette HALDYS, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et conception de Médicaments » à compter du 02 /07 /2019

Mme Violette HALDYS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Violette HALDYS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le directeur de l'unité
Nicolas LEULLIOT

Pour la Déléguée régionale

Visa de la déléguée régionale du CNRS à la Déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Frederic VAVES

Visa de la présidente de l'Etablissement public expérimental – Décret N°2019-209 du 20 mars 2019
Christine CLERICI

Christine Clerici
Présidente

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)